

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE

Excusé : J.C. RUHANT (Procuration donnée à C. HERMANT)

Mme Catherine CHARLOT a été nommée secrétaire

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE L'HEURE D'AIDE SUPPLEMENTAIRE APPORTEE PAR LES ENSEIGNANTS – N° 2021-01-19.01

Monsieur le Maire rappelle que les enseignants apportent aux enfants de l'école une aide appelée « coup de pouce ». Ces heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte de la Commune seront rémunérées de la même façon que l'étude surveillée et le taux de rémunération doit être fixé par délibération.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les taux de rémunération ont été revalorisés par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 qui fixe, à compter du 1^{er} février 2017, les taux plafonds de rémunération de ces heures supplémentaires effectuées par les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école, pour l'étude surveillée, à 22,34 € brut.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer à 22,34 euros brut le prix de l'heure « coup de pouce » assuré par les enseignants par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Si le tarif était révisé par décret, une nouvelle délibération pourra être mise à l'ordre du jour.

Suite à une question de Philippe Couché, M. le Maire précise que les séances de Coup de pouce représentent 2 heures par semaine sur la quasi-totalité de l'année scolaire.

Suite à une question de Catherine Delhaize, M. le Maire précise que les séances de Coup de pouce correspondent à une aide aux leçons, et sont distinctes des Activités Pédagogiques Complémentaires que les enseignants sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations de service à l'Education Nationale.

II. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

1) Commission Urbanisme

Présentation par Jean-Jacques Lesaffre

Projet d'urbanisation de la zone AUCM

Le propriétaire du terrain concerné (2,5 ha) a signé courant décembre un compromis de vente avec un bailleur social.

La Municipalité est en relation avec le bailleur, qui se montre désireux d'associer la Municipalité à la réflexion sur le projet de construction immobilière, aux différentes phases, afin de tenir compte des choix formulés par le conseil municipal, et du caractère champêtre du village.

J.J. Lesaffre précise également que le bailleur social qui a été choisi travaille dans le respect de l'environnement, en privilégiant les matériaux de qualité et l'économie circulaire.

Suite à une question de Philippe Couché, Jean-Jacques Lesaffre confirme que c'est le bailleur (et non la Municipalité) qui prendra en charge la conception et la réalisation du projet.

L'étude de coût réalisée par Michel Borrewater et Jean-Jacques Lesaffre a permis de montrer que l'achat du terrain et la réalisation du programme immobilier directement par la commune aurait pu présenter certains risques financiers.

Les délais de réalisation du projet ne sont pas encore connus à l'heure actuelle.

L'acquéreur va recontacter la commune dans les prochaines semaines pour présenter un pré-projet ; celui sera la base d'échanges au sein de la commission Urbanisme, et de l'ensemble du conseil. L'intention du bailleur est de travailler en étroite concertation avec le conseil municipal et de tenir compte de son avis, notamment par le biais d'un cahier des charges.

M. Borrewater précise que le bailleur acquéreur du terrain travaille avec un Bureau d'études basé à Englos, qui connaît bien le secteur des Weppes.

Sur une demande de S. Didry, JJ. Lesaffre indique qu'il va envoyer à l'ensemble du conseil des exemples de programmes immobiliers réalisés par l'acquéreur du terrain.

2) Commission Travaux

Présentation par Eddy Declair

Travaux ferme des Saules

La phase de préparation du chantier a débuté, pour permettre le démarrage des travaux de gros-œuvre. Le démarrage effectif des travaux devrait intervenir début février.

Jeudi 28 janvier doit avoir lieu la réunion de chantier avant le démarrage des travaux. Un huissier vient le 28 janvier à 9h00 pour établir les constats indispensables avant le démarrage des travaux : voisinage, état des trottoirs, bordures et voiries.

M. Borrewater indique que les travaux sont prévus sur une durée de 13 mois et demi à compter de la signature des OS (Ordres de services) soit en date du 6 janvier, lors de la réunion avec les entreprises.

Sur une question de Valérie Jacinto, il précise que des pénalités sont prévues en cas de retard, comme c'est la règle.

Sur le déroulement des travaux, Eddy Declair précise que tout le site de la ferme sera protégé et fermé. Même si le centre village risque d'être perturbé durant quelques mois, les désagréments de circulation seront limités du fait que l'accès au chantier se fera entièrement côté rue de la Fêterie.

3) Commission Communication

Présentation par Catherine Charlot

La prochaine réunion de la commission aura lieu début février (date à confirmer).

Au programme :

- la préparation du prochain feuillet d'informations municipales, à paraître à partir de mi-mars
- la mise en place des règles à appliquer pour les publications, en vertu du RGPD
- la maintenance du site internet
- l'évolution de la communication avec les habitants (applications Smartphone)

Une réunion est prévue vendredi 22 janvier (C. Charlot, E. Declair, P.A. Delaval, D. Duquesne), pour faire un point global sur la mise en place du RGPD au niveau de la mairie.

4) Commission Animation

Présentation par Catherine Hermant

- La commission va se réunir prochainement pour organiser les Fêtes du village, prévues le premier week-end de juillet. Les premiers contacts ont été pris avec les prestataires, avec toutes les précautions et réserves nécessaires à prendre pour pouvoir annuler sans litiges en cas de conditions sanitaires défavorables.
- Culture : la date du vendredi 26 mars a été bloquée pour un spectacle proposé par l'Aéronef ; la commission attend que l'Aéronef reprenne contact, pour donner suite au projet.
- En lien avec l'organisation des Fêtes du village, M. Borrewater informe le conseil que l'association Foulées de Weppes, réunie ce soir, a pris la décision de ne pas organiser cette manifestation sportive cette année, en raison des incertitudes liées à la COVID, au vu des frais à engager en amont.

Autres points :

Conseil des enfants : présence compromise au prochain CM pour présenter le projet.

Gendarmerie

Suite Pb Whatsapp, va-t-on passer sur Signal ? pas prévu pour l'instant.

5) Commission Finances : Travaux de la Ferme des Saules

Présentation par M. Borrewater

M. Borrewater fait le point sur l'étalement des dépenses liées aux travaux de la Ferme des Saules, de 2018 à 2022, pour un montant total de 1 482 764 soit TTC : 1 779 317 pour les travaux seuls (sans les études et autres frais afférents).

Il détaille également les montants de récupération de la TVA (à N+1), ventilés (en recettes) par année (2021, 2022, 2023) > voir tableau.

- Il présente ensuite un tableau des lots/entreprises avec la prévision des coûts à répercuter sur les exercices budgétaires à venir (voir tableau), en fonction de la programmation des travaux.

Il précise que certaines entreprises ont demandé une avance.

- Il présente enfin un tableau de financement intégrant les dépenses et recettes à inscrire au budget, par année d'exercice budgétaire.

- Concernant les subventions allouées par les différentes institutions, il est possible de demander des avances de versement ; des demandes d'avance ont été faites en décembre 2020. Il est également possible de demander des compléments d'avances au fil de l'avancement des travaux pour les subventions DSIL/ Département / DETR (Pour les fonds de concours de la MEL, c'est à vérifier).

Le solde des subventions est versé après fin travaux, une fois les factures honorées et validées par la Trésorerie (donc pas avant mars 2022).

- Le total des subventions représente 60, 4 % du montant de l'investissement HT .

Le coût global restant à charge de la commune s'élève à 712 069,00 euros, financés comme suit :

Auto-financement 192 069,00 euros

Prêt : 520 000,00 euros

Tous les tableaux d'études de coûts et de leur impact budgétaire par année, sont à disposition des conseillers, en mairie.

Discussion Budget 2021

1- M. Borrewater explique pourquoi il est préférable, pour 2021, de voter un budget primitif dès le début d'année, et non pas en avril, comme habituellement :

Pour les travaux, des factures sont à honorer en début d'année ; or en comptabilité publique, il n'est pas possible de payer des factures en investissement durant toute la période qui précède le vote du budget de l'année.

La solution légale est donc de voter en début d'année un premier budget, dit Budget primitif, dans l'attente de voter un budget dit Supplémentaire, après la clôture et affectation des résultats de l'exercice précédent.

Un budget primitif sera voté lors de la réunion du conseil municipal prévue le 18 février, de façon à pouvoir régler les factures. Ce budget primitif n'intégrera donc pas les sommes correspondant à la clôture du budget 2020, puisque celles-ci ne seront pas encore arrêtées à cette date.

M. Borrewater a fait un résultat d'exécution prévisionnel pour avoir une visibilité sur les chiffres définitifs qui seront intégrés au budget supplémentaire, voté en avril.

Le total des dépenses en Restes à réaliser s'élève à 95 500,00 euros.

Le total des recettes en Restes à réaliser s'élève à 310 057,00 euros.

> soit un solde de RAR d'un montant de + 214 557,00 euros, qui sera confirmé lors du vote de l'affectation des résultats en Avril.

M. Borrewater présente un tableau des emprunts depuis 2017, avec le détail des sommes à inscrire par année budgétaire à venir.

A ce propos, il mentionne les offres de crédit reçues à ce jour :

- une offre Caisse d'Epargne à échéance semestrielle ou annuelle, au taux de 1,21 %.
 - une offre Crédit agricole au taux de 1,03 % (échéance semestrielle)
- Différence de coût des intérêts entre les deux : 13 000 euros

2 - Vote des subventions allouées aux Associations.

Les subventions octroyées seront votées en avril.

On passe en revue les sommes à revoir pour les différents organismes. Il s'agit de subventions versées chaque année. M. Borrewater détaille notamment la destination des différentes subventions Médiathèque.

Il est précisé que toute demande de subvention est possible en cours d'année, par délibération.

Le montant global des subventions prévues est de 15 000 euros.

Suite à une question de Christophe Caloone sur l'utilisation de la subvention RCLV, M. Borrewater explique qu'elle correspond à la participation communale en fonction du nombre d'enfants de la commune inscrits. Une facture est éditée par RCLV.

Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent proposer d'autres organismes auxquels une subvention pourrait être versée. Pas de nouvelle proposition pour cette année.

La question sera posée à nouveau chaque année au moment de la préparation du budget.

JJ Lesaffre détaille les sommes à inscrire au budget primitif 2021 en fonctionnement / dépenses et recettes, puis Investissement / dépenses et recettes.

III. QUESTIONS DIVERSES

*** Population légale :**

Municipale : 642 Comptés à part : 15 Total : 657

*** Conseil des enfants :**

Au vu de la situation sanitaire et des règles en vigueur, il est probable que les délégués du Conseil des enfants ne pourront pas venir présenter les projets de l'année au Conseil municipal, lors de la réunion du 18 février à 19h15.

*** Prochains Conseils Municipaux :**

- jeudi 18 février à 19h15 (il débutera par le conseil des enfants s'il peut être maintenu)
- mardi 16 mars à 19 h 15
- mardi 13 avril à 19h15
- jeudi 20 mai à 19h15
- jeudi 17 juin à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante et une minutes.